

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement d'à caractère personnel.

A S.A.S

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2361 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MOUSSAOUI MOURAD

Date de naissance : 08/06/53

Adresse : 79 B 2 EKHOUINI, Casablanca

Tél. : 0676395797 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Mouataze JABRI  
Médecine Générale  
ECOGRAPHE  
51 Bd. Lalla Asmaâ-Sidi Moumen Jdid  
022 70 71 18 CASABLANCA

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/21/2022

Nom et prénom du malade : MOUSSAOUI Mourad Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

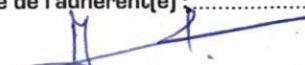
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/12/2013	S	2	15000	<i>Docteur Umarie Médecine Générale ECHOGRAPHIE 31 Bd. Lalla Asmaâ - Sidi Maoumen - Casablanca 02/12/2013</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>Majdouline BENMOUSSA 33, Rue Tarabichouche (Ex. Lamoricière) Tél: 04 27 94 58 66 Par: 3420322</p>	17/02/23	430.10

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur Ouafâe JABRI

MEDECINE GENERALE

TOGRAPHIE

281, Boulevard Lalla Asmaâ

Sidi Mounâa Jedid

CASABLANCA

(Au dessus Pharmacie As-Sabah)

Tél: 05 22 70 74 14

الدكتورة وفاء الجابري

الطب العام

الفحص بالصدى

281، شارع للأسماء

سيدي موسى من الجديد الدار البيضاء

(فوق صيدلية الصباح)

الهاتف: 05 22 70 74 14

Casablanca, le: 17/21/23 الدار البيضاء، في:

M. Moussaoui Mourad.

138.30.

1°) Augmentin 4p.

S.V

PPV: 138.30 DH  
LOT: 649400  
PER: 03/24

24p + 2

58.40

2°) Effipred 20mg

EFFIPRED® 20 mg  
PPV 580H40  
EXP 05/2024  
LOT 14034 1

3c8 | neu. (1p) + 5j

45.30 x 2

3°) Ventoline 8pmg (n°2)

2 bouffées + 2 / jour  
S.V

A renouveler si nécessaire

4/ Osei/lococcinua.

S.V

71.30.

Selon x 3

BOTTU SA  
PPV : 71 DH 50

5/ PaupKau y

71,30

1 jx 21 cm

Docteur Ouaisou JABRI  
Médecine Générale  
ECHOGRAPHIE  
14, Bd. Lalla Asmaâ-Sidi Moumen Jedd  
BP: 477 70.76.14 CASABLANCA

430.10.



092039536



NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATION

# Ventoline 100 microgrammes/dose

## suspension pour inhalation en flacon pressurisé

SALBUTAMOL

GlaxoSmithKline  
Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat



VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

Veuillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, qu'il soit mentionné ou non dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Voir rubrique 4.

### Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé et dans quels cas est-il utilisé ?
  2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?
  3. Comment utiliser VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?
  4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
  5. Comment conserver VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?
  6. Contenu de l'emballage et autres informations.
- 1. QU'EST-CE QUE VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?**

Classe pharmacothérapeutique : Bronchodilatateur Bêta-2 mimétique à action rapide et de courte durée par voie inhalée (R : Système Respiratoire) - code ATC : R03AC02

Ce médicament contient un bêta-2 mimétique : le salbutamol.